

## COMMUNIQUE

Le 04 04 19

### Un guichet unique facilite l'installation des professionnels de santé libéraux dans la région Hauts-de-France

Faisant suite à une expérimentation menée dans le département de l'Aisne, le déploiement d'un guichet unique ouvert aux médecins et infirmiers libéraux dans la région Hauts-de-France constitue une mesure d'application directe du plan d'accès aux soins, lancé par le Premier ministre et la Ministre des solidarités et de la santé le 13 octobre 2017 et décliné depuis en région. **Ce service permet donc aux médecins et aux infirmiers de s'informer et de réaliser toutes les démarches d'installation au même moment et dans un même lieu.**

Le déploiement de ce plan, dont l'ambition est de renforcer l'offre de soins et dans lequel figurent notamment le versement d'aides à l'installation et à l'exercice de médecins dans des zones en tension ainsi que l'accompagnement de jeunes lycéens pour faciliter leur inclusion dans les études médicales, constitue aujourd'hui une réalité au service des patients et des professionnels de santé.

Ainsi, les médecins et infirmiers libéraux qui souhaitent s'installer dans la région Hauts de France bénéficient désormais d'un service unique : un guichet unique, réunissant l'ensemble des organismes qui accompagnent ces professionnels dans leur démarche.

Ce service, déjà accessible dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, est déployé depuis le mois de mars dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

L'Assurance maladie et l'Agence Régionale de Santé co-pilotent ce dispositif avec l'ensemble des partenaires dédiés à l'installation que sont : le réseau d'Association **Initiative France (appui aux créateurs et repreneurs d'entreprise)**, **Conseils départementaux de l'ordre des infirmiers, Conseils départementaux de l'ordre des médecins, URPS Infirmiers, URPS Médecins Libéraux, URSSAF.**

Avec le Guichet unique, obtenir des informations et s'installer en libéral devient plus clair, plus simple et plus rapide.

Au sein du Guichet unique, ces organismes proposent aux médecins et aux infirmiers ayant un projet d'installation deux types de prestations complémentaires :

- **le conseil à l'installation**, en mettant en relation les professionnels de santé avec les bons interlocuteurs, en leur présentant les mesures d'accompagnement et les outils d'aide à la décision ;
- **les démarches d'installation**, en coordonnant l'ensemble des rendez-vous et en initiant toutes les formalités en une seule visite. Les modalités d'exercice coordonné sont également présentées afin de répondre aux attentes des professionnels sur ces nouveaux modes d'exercice.

Une ligne téléphonique dédiée est mise en place : le : **0 811 910 009**. Le professionnel de santé peut ainsi solliciter un rendez-vous auprès d'une permanence organisée dans le département concerné sur Lille (Nord), Arras (Pas-de-Calais), Amiens (Somme), Laon (Aisne) ou Beauvais (Oise).

Faciliter les démarches d'installation et préparer son projet, voici l'objectif du guichet unique.

Ce guichet unique d'installation des professionnels de santé sera déployé pour les autres professions de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

D'autres dispositifs régionaux permettent d'accompagner les professionnels de santé tout au long de leur carrière :

- **Le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)** : il informe et accompagne tout professionnel de santé de premier recours, en formation ou en exercice, aux différents moments clés de sa carrière : formation initiale, choix du mode d'exercice, montage de projets d'exercice coordonné ... Hauts-de-France.paps.sante.fr

Chaque mois, 3 000 internautes consultent le PAPS Hauts-de-France.

Pour en savoir plus sur le plan du gouvernement pour l'égal accès aux soins dans les territoires :

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces\\_aux\\_soins\\_dp\\_vdef\\_131017.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_aux_soins_dp_vdef_131017.pdf)

### Les partenaires



---

### Contacts presse :

#### DRSM Hauts-de-France

Service communication

03 59 08 55 09

communication.drsm-hdf@assurance-maladie.fr

#### ARS Hauts-de-France

Service communication

03 62 72 86 27

ars-hdf-communication@ars.sante.fr